Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 050-255002883-20261015-CS_2026_62-DE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Date de convocation : 06/10/2026 Date d'affichage : 06/10/2026 Nombre de délégués en exercice : 69 Présents (P) : 43 Votants : 44 Excusés : 20 dont 1 procuration Absents : 6	L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre, le comité syndical du SDEM50 légalement convoqué, s'est réuni au siège du SDEM, salle Benjamin Franklin, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX, sous la présidence de M. Jean-Claude BRAUD Est désigné secrétaire de séance : Pascal LANGLOIS (S6) Procuration : (proc) Mathilde LECOMPTE (S5) à Thomas PAYSANT-LEROUX (S5)

Étaient présents :

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Jean	CHAPDELAINE	A	Laëtitia	VAUTIER	
1	Raynald	PIQUET	P	Alexis	SANSON	
1	Jessie	ORVAIN	P	Clémence	DUJARDIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Philippe	STRUGALA	
1	Hubert	GAZENGEL	P	Thibaut	HORNEZ	
1	Johnny	FOURRE	P	Bertrand	CLAVEAU	
1	Pascal	CATHERINE	P	Fabienne	HELARY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Olivier	TIREL	
1	Quentin	MEYER	Ex	Jacques	LUCAS	
2	Patrice	GARNIER	P	Eric	COURTEILLE	
2	Adrien	JEHENNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Stéphane	LEPRIEUR	Ex	Thierry	LAIGRE	
2	Richard	HERPIN	Ex	Jacques	DUZERT	
2	Jean-Paul	BRIONNE	Ex	Patrick	SERRUS	
2	Gérard	CLEMENT	Ex	Alban	ERACLAS	
3	Noël	GUILLOUET	A	Pascal	HOUSSIN	
3	Jean-Pierre	MAJORCRYK	P	Bertrand	LECOMPAGNON	
3	Patrick	NIOBEY	A	Sabine	RICOUR	
3	Jean-Luc	VOIRIN	P	Sabrina	BEAUQUET	
3	Laurent-Emmanuel	GIESBERT	A	Bruno	BOUET	
3	Virginie	PATIN	P	Sylvain	CLERAUX	
3	Sophie	JANVOIE	P	Gaëtan	COUPARD	
3	Hervé	LE SAINT	P	Eric	TERREE	
4	Denis	HUBERT	P	Francis	LANGELIER	

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 050-255002883-20261015-CS_2026_62-DE

4	Pascal	RENOUF	P	Yvan	[illegible]	
4	Daniel	VESVAL	P	Jean-Louis	PICOT	
5	Serge	LESTRADE	Ex	André	GIRON	
5	Pierre	VAUDRY	Ex	Yoann	LECHEVALIER	
5	Jacky	VAYER	P	Emmanuel	FRERET	
5	Samuel	GRANDIN	Ex	Christophe	JEAN	
5	Mathilde	LECOMPTE	PRO C	Yoann	MAURY	
5	Daniel	LEFRANC	P	Jérémy	BOURGEOIS	
5	Thomas	PAYSANT-LEROUX	P	Stéphane	JOUIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Pascal	POULLAIN	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Hugo	BRUGEAT	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Laëtitia	DEBASLY	
6	Jean-Charles	ENOT	Ex	Jennifer	ENEE	
6	Alain	LENESLEY	P	Jacques	CLAIRAUX	
6	Mickaël	GRANDIN	P	Sébastien	LEMONNIER	
6	Antoine	LE TROADEC	Ex	Gilbert	PIEDAGNEL	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIEBOT	
6	Patrick	LANGLOIS	P	Alain	MARIE	
6	Roland	COURTEILLE	P	Serge	BURNEL	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	Ex	Didier	DEMEAUTIS	
7	Michel	EURAS	Ex	Louis	CORDIER	
7	Roland	MARESQ	P	Nicolas	LENOUVEL	
7	Eric	POLFLIET	P	Maxence	CALAIS	
7	Thierry	ROGER	Ex	Stéphane	LEGOUEST	
8	Carles	DUPONT	P	Claude	CHANTREUI	
8	Hubert	ENOT	Ex	Gérard	CHARRAULT	
8	Dominique	MESNIL	P	Pascal	FOUQUET	
8	Olivier	TARDIVEAU	P	Lionnel	LEPOURRY	
9	André	LEFEVRE	P	Thierry	BARDOU	
9	Jacques	LECOQ	P	Pierre	NOEL	
9	Christian	WALLON	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Henry	DELAPLACE	P	Philippe	LE CLECH	
9	Gilbert	DOUCET	P	Yves	ASSELINE	
10	Édouard	MABIRE	A	Charlotte	LEMONNIER	
10	Olivier	LACROIX	Ex	Pierre	CABEL	P
10	Bruno	SANSON	A	Noël	SANSON	
10	Arnaud	LEBOULANGER	Ex	Fabrice	CHAUDET	
10	Jean-Pierre	LEQUERTIER	Ex	Alain	LANGLOIS	
10	Antoine	DIGARD	P	Allain	COSSE	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Thierry	AUQUIER	
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Eric	CATHERINE	
11	Hubert	LEFEVRE	Ex	Marc	LALANDE	
11	Michel	PASQUALOTTI	Ex	Louis	LAURENT	
11	Eric	LAURENT	P	Alain	BECQUET	
11	Philippe	LEPOITTEVIN	P	Vincent	JAGU	

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 050-255002883-20261015-CS_2026_62-DE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Réunion du Comité Syndical

Séance du 15 octobre 2026

Délibération n° CS-2026-62

Objet : Prise en charge d'un Compte Personnel de Formation (CPF)

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Décret n° 2026-127 du 24 février 2026 relatif aux conditions d'éligibilité au compte personnel de formation et au plafonnement de prise en charge par ce compte de certaines actions de formation ;

CONSIDERANT la demande d'un agent à bénéficier de son Compte Personnel de Formation (CPF) dans le cadre d'une formation au permis de conduire de catégorie D et de la prise en charge de cette formation ;

CONSIDERANT que le SDEM50 doit se prononcer sur l'octroi de ce congé et sur le montant de la prise en charge ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical:

AUTORISE :

- L'agent à bénéficier d'un congé personnel de formation au permis D et approuve la prise en charge des frais de formation pour un montant forfaitaire de 1 000 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT du SDEM50

Jean-Claude BRAUD

En application des dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.